la police française de faire cette déclaration? »

Le défenseur riposte : « Je pense que la police française croit avoir fait une erreur. »

Cette assertion du défenseur n'a aucun effet sur le juge, qui dit : « Je ne puis pas encore permettre la mise en liberté sous caution : il ne faut de plus grands éclaircissements sur cette affaire. »

Horrible Crime

A NOGENT-SUR-MARNE

Nogent, 2 janvier. — Un crime atroce, d'une férocité inouïe, rappelant dans ses détails la sombre tragédie, de Vanves, où le champignonniste Carrara, de tragique mémoire, brûla un garçon de recettes après l'avoir assommé avec une clef de voiture, vient de jeter l'émoi dans la paisible et coquette commune de Nogent-sur-Marne.

Deux ouvriers employés dans une importante usine de cette localité, après avoir assommé un garçon épicier, ont tenté de faire disparaître le corps de leur victime en l'incinérant dans le foyer d'un générateur.

LA NUIT TRAGIQUE

Le drame a eu pour théâtre l'importante usine de traitement des quinquinas Armet de Lisle, un vaste bâtiment, situé 3, rue du Port, à Nogent-sus-Marne ; une centaine d'ouvriers des deux sexes y sont employés.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, les deux hommes de veille chargés de l'entretien des feux étaient les nommés Henri Colombel, chauffeur, né à Nogent-sur-Marne, le 12 août 1879, demeurant 12, rue Bauyne-de-Perreuse, à Nogent-sur-Marne, et Jean Courtine mécanicien, né le 2 mars 1861 à Pallier (Creuse), demeurant rue Tannebourg, au Perreux; Courtine est marié et père de neuf enfants.

Comme tous les veilleurs de nuit, Colombel et Courtine emportaient chaque soir de la nourriture et de la boisson ; mais pour fêter le passage d'une année à l'autre, ils résolurent, hier, de corser leur ordinaire et de s'offrir un festin arrosé de bons vins, café et liqueurs.

DECOUVERTE DU CRIME

Ce qui se passa cette nuit dans la chambre du générateur, les deux hommes de garde seuls le savent ; toujours est-il qu'à six heures, hier matin, lorsque les ouvriers de l'usine vinrent prendre le travail, ils furent étonnés de ne pas voir leurs camarades.

La porte de la chambre du générateur étant entrouverte, le chauffeur de jour la poussa pour y pénétrer. Il recula, épouvanté, allongé à terre, éclairé par la lueur rouge du feu, un corps était étendu, la tête engagée sous la grille du foyer, les mains crispées aux parois ; un désordre indescriptible régnait dans la pièce : à terre un revolver et un tisonnier gisaient au milieu de débris de vaisselle et de verres ; des sabots et des pièces de monnaie jonchaient le sol, une répugnante odeur de graisse brûlée remplissait la pièce.

Le corps fut aussitôt dégagé ; un frisson d'horreur fit tressaillir les assistants ; la tête était complètement carbonisée, empêchant d'identifier le cadavre ; cependant, par ses vêtements, il fut aisé de reconnaître que le corps n'était pas celui d'un des deux veilleurs de nuit.

PREMIERE ENQUETE

M. Osaiti, commissaire de police, prévenu, arriva aussitôt sur les lieux, et en attendant l'arrivée du Parquet il procéda à une enquête préliminaire.

Une lettre et des papiers trouvés sur le cadavre établirent qu'on se trouvait en présence d'un nommé Léon Vauquelin, âgé de trente ans, garçon épicier, pour le moment sans ouvrage, et demeurant chez son frère, 98, route de Joinville, à Champigny.

M. Orsatti, accompagné d'agents, se rendit au domicile des deux veilleurs, qu'il trouva couchés tranquillement chez eux ; il les mit aussitôt en état d'arrestation, et, sans protester ni demander le motif de cette mesure, ils se laissèrent emmener au poste de police, 23, rue de Paris, à Joinville.

Vers dix heures et demie arrivaient au commissariat MM. Flory, juge d'instruction, et Hamard, chef de la Sûreté.

M. Flory interrogea d'abord Colombel sur les faits qui s'étaient déroulés la nuit ; mais celui-ci se cantonna dans un mutisme farouche et refusa de donner la moindre explication.

LE RECIT DU CRIME

Interrogé à son tour, Courtine fit le récit suivant :

Colombel et moi nous étions de service de nuit, et nous avions projeté de fêter un peu la nouvelle année ; puitt cela nous avions apporté des provisions de bouche, du vin, du café, et un litre de rhum.

Vers minuit notre attention fut mise en éveil par un bruit de pas dans la cour ; nous allions sortir quand la porte s'ouvrit, et un individu entra.

Il nous dit qu'ayant vu de la lumière et du feu, mourant de froid, il avait escaladé le mur, et qu'il venait nous demander la permission de se chauffer un peu ; il nous dit qu'il avait affaire à neuf heures du matin, à Joinville, et qu'il ne voulait pas rentrer chez lui à Champigny, pour ne pas manquer son rendez-vous.

Nous accédâmes à son désir, et nous lui offrîmes à boire et à manger.

A cinq heures et demie du matin, comme les ouvriers allaient bientôt rentrer, et qu'il ne semblait pas vouloir s'en aller, je lui dis qu'il ne fallait pas rester ; il refusa de partir, et, comme j'allais le prendre par les épaules pour le faire sortir, il se fâcha ; nous échangeâmes des coups ; voyant qu'il n'avait pas le dessus, il sortit un revolver de sa poche, il tira sur nous, je fus blessé à la jambe. C'est alors que Colombel saisit une barre de fer nous servant de tisonnier et en porta un violent coup sur la tête de l'individu qui s'affaissa comme une masse, sans une plainte.

Un instant atterrés, nous nous concertâmes sur ce que nous allions faire de ce corps quand Colombel émit l'intention de jeter le corps dans le feu pour le faire disparaître; il commençait à mettre son projet à exécution, quand je voulus l'en empêcher ; il s'emporta, nous nous battîmes et il voulut à son tour m'assommer ; épouvanté, je m'enfuis, et je suis rentré chez moi me coucher.

LES AVEUX DE COLOMBEL

Confronté avec Courtine et devant ses aveux, Colombel finit par avouer qu'après le départ de son complice il avait essayé de précipiter le corps dans l'immense foyer et que, devant l'impossibilité d'y faire passer le corps tout entier, il était parti, laissant le cadavre la tête engagée sous la grille.

M. Flory, juge d'instruction, donna aussitôt l'ordre d'écrouer les deux misérables à la Santé.

HORRIBLE CONSTATATION

Ce magistrat accompagné du chef de la Sûreté, se rendit à l'usine, sur le lieu du crime, et procéda à une minutieuse enquête ; là, il acquirent la conviction que Vauquelin n'était pas mort quand son bourreau voulut le brûler, les mains crispées sur les parois de la chaudière démontrant d'une façon probante qu'une lutte terrible a dû avoir lieu entre l'assassin et sa victime.

Les magistrais n'accordent qu'un très mince crédit aux déclarations des deux misérables, et une enquête approfondie permettra de connaître d'ici peu les causes de cette tragédie dans ses détails les plus intimes.

En attendant, M. Flory a fait fermer l'usine et a apposé les scellés sur les portes.

Le cadavre de Léon Vauquelin a été transporté, dans le courant de l'après-midi à la Morgue, aux fins d'autopsie.

Un médecin anthropophage

Paris, 2 janvier. — Une pénible et macabre mésaventure vient d'arriver à un médecin du 1er arrondissement que, par discrétion, nous nous contenterons d'appeler le docteur X...

Ce médecin, qui a la spécialité de traiter les maladies des enfants, donnait ses soins au fils d'un commerçant, né dans des conditions particulières, un malheureux être dégénéré, atteint de la tuberculose et hydrocéphale.

Les efforts de la science ne réussirent qu'à prolonger les jours du malheureux enfant, qui mourait mercredi dernier.

Le docteur X... obtint des parents l'autorisation de faire certaines études sur le cerveau du défunt.

Après avoir procédé à l'ouverture du crâne, il en retira l'organe qui devait servir à ses expériences et l'emporta dans son cabinet enveloppé dans une serviette.

Le docteur X..., un vieux garçon comme beaucoup de savants, s'occupe peu des détails terre à terre de la vie quotidienne. Il laisse à sa vieille bonne la direction du ménage et de la cuisine.

Celle-ci, en l'absence de son maître, entra dans le cabinet et ouvrit par curiosité la serviette.

— Tiens, se dit-elle, monsieur a reçu cela en cadeau d'un de ses malades, un boucher sans doute. Justement, je ne savais que faire pour le déjeuner, ce matin. Fricassons-là.

Le médecin rentra, fatigué des visites faites, pressé, affamé, s'installa, le dos au feu, le ventre à table, et engloutit le repas préparé.

Ce n'est qu'au dessert qu'il questionna sa servante sur la provenance de l'exquise cervelle qu'il s'apprêtait à digérer béatement, après l'avoir dégustée avec tant de sensualité.

— Mais c'est vous qui l'avez apportée ! lui dit-elle.

— Vous dites, malheureuse? Et immédiatement ses cheveux se dressèrent sur sa tête.

Il commençait à comprendre...

Nous n'insisterons pas sur les suites de la révélation qui venait d'être faite au docteur X... Avec horreur, il renrit l'exécrable repas, et jura que jamais plus il n'apporterait chez lui de pièces anatomiques. La vieille bonne, après s'être évanouie en apprenant qu'elle avait apprêté une cervelle humaine est tombée malade et a dû s'aliter.

DANS LA RÉGION

LES GREVES

Au Pont-de-Nieppe

VICTOIRE OUVRIÈRE

Fin de la Grève. — Réunion à « La Clef des Champs ». — Discours de Daudrumez. — Discours de Desmons. — Ovation au Comité de la Grève. — Manifestation populaire. — Vive le Syndicat!

(De notre correspondant spécial)

Après treize semaines, après trois mois — jour pour jour — la grève du Pont-de-Nieppe prend fin, à la satisfaction des travailleurs de l'usine Jeanson.

On savait que des pourparlers avaient été engagés ; quels étaient les résultats ? On ne les connaissait pas exactement ; une assemblée générale avait été convoquée pour trois heures de l'après-midi, hier samedi, « A la Clef des Champs », le siège du syndicat. A l'heure dite, les ouvriers de l'usine sont au complet ; le citoyen Daudrumez, maire d'Armentières, est désigné, à l'unanimité, comme président ; les camarades Lefebvre, secrétaire du syndicat textile d'Armentières, Potier, conseiller municipal d'Armentières, P. Vermersch, secrétaire du syndicat textile du Pont-de-Nieppe et les cinq membres du comité de la grève sont désignés comme assesseurs.

DISCOURS DE DAUDRUMEZ

Le citoyen Daudrumez remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle a voulu lui faire et qu'il reporte sur tous les camarades d'Houplines et d'Armentières qui, malgré les rudes épreuves d'une longue grève, n'ont pas un seul instant faibli à leur devoir de solidarité et ont soutenu de leurs subsides, jusqu'au dernier jour, leurs frères du Pont-de-Nieppe.

L'orateur montre combien l'organisation syndicale a développé, chez les travailleurs armentiérois, la solidarité de classe.

Sans l'organisation syndicale, dit-il, aucun progrès durable n'est possible pour la classe prolétarienne. Analysant les avantages obtenus, il insiste particulièrement sur la reconnaissance, par les patrons, du syndicat : cela seul constitue une victoire.

Daudrumez s'étend longuement sur le fonctionnement des syndicats ; les événements et les résultats de la grève actuelle en démontrent l'importance et la nécessité. C'est par le syndicat qu'une à une, seront obtenues les revendications légitimes de la corporation textile enfin fortement constituée, régionalement, nationalement et internationalement.

DISCOURS DE DESMONS

Le citoyen Desmons se réjouit de la solution heureuse du conflit. Commencée par l'unanimité des travailleurs du Pont-de-Nieppe, la grève se termine — après un court moment de défaillance — par l'unanimité des travailleurs.

Nul doute que la victoire ne soit due à cette union : si les ouvriers ne s'étaient pas ressaisis, si des défaillances avaient continué, la lutte se serait terminée par une lamentable défaite.

Quand la paix est signée, il ne s'agit plus de porter de nouveaux coups : faisons l'oubli sur tout le passé et songeons aux victoires futures.

Il n'y a de victoires définitives que celles qui sont minutieusement et longuement préparées. Vous voici plus fraternellement unis que jamais ; c'est partiait, mais ce n'est pas assez. Vous avez un devoir particulier : vous devez, sans perdre un jour, vous entendre, vous concerter avec les syndicats de Bailleul, de La Gorgue-Estaires, d'Hazebrouck, afin que les tisseurs de cet arrondissement ne forment véritablement qu'une seule famille. Dès lors vous serez forts, vous tiendrez une belle place dans le syndicat régional de la toile, vous serez une puissance dans la vallée de la Lys et étroitement unis avec les syndicats d'Houplines et d'Armentières, vous pourrez entrevoir, dans un avenir prochain, les améliorations à votre sort que le citoyen Daudrumez vous laissait entrevoir.

DISCOURS DE P. VERMERSCH

L'intrépide et dévoué secrétaire du comité de la grève vient à la tribune pour rendre compte des négociations.

Les ouvriers d'Armentières, dit-il, avaient demandé une majoration au tarif de 1889 : ils ont obtenu le tarif de 1889, c'était une amélioration sensible, moins complète cependant que ce qu'ils avaient pu espérer.

Nous, au Pont-de-Nieppe, nous avions demandé l'application pure et simple du tarif de 1889 : nous obtenons le tarif de 1889, moins un demi-centime, c'est une amélioration sensible, moins complète cependant que ce que nous avions pu espérer.

La situation se dénoue donc de façon identique pour Armentières et Pont-de-Nieppe.

Nous avons obtenu l'engagement régulièrement signé que tous les relèvements de salaire dont les ouvriers d'Armentières pourraient profiter dans la suite, nous seraient également appliqués.

C'est-à-dire que les prix de façon, au Pont-de-Nieppe, seront toujours ceux d'Armentières, diminués seulement d'un demi-centime.

Nous avons obtenu, comme nos camarades d'Armentières, à titre de gratification, une semaine de salaire, calculée sur les prix payés pendant les cinq dernières semaines du travail, et qui nous sera payée à la fin de la première semaine après la reprise. Cette double semaine représente, en somme, l'augmentation de 5 % de nos salaires jusqu'au 1er avril, époque à laquelle nous bénéficierons des avantages prévus et fixés dans les conventions d'Armentières.

Nos délégués au Comité de la Grève rentrent tous à l'usine ; ils ne seront l'objet d'aucunes vexations. Il n'y aura du reste aucun renvoi pour faits de grève.

Notre liberté syndicale absolue nous est garantie formellement. Ouvriers, nous serons respectueux à l'intérieur de l'usine de la discipline des ateliers ; après notre travail, notre patron sera respectueux de notre liberté.

Voilà camarades sur quelles bases nous avons traité, en votre nom à tous, puisque vous nous aviez mandatés et investis de votre entière confiance.

Camarades, nous avons voulu effacer autant que faire se peut, toute trace de ce conflit, apaiser de part et d'autre tous ressentiments. Nous avons eu contre notre patron des paroles fort vives ; notre patron a tenu sur notre compte des propos fort vifs.. Nous avons voulu inscrire avec les conventions précédentes, le regret de toutes ces choses de la grève ; nous avons formulé par écrit en votre nom, que dans les conditions queje viens de vous exposer, nous rentrions tous à l'usine contents et satisfaits des concessions qui nous étaient faites.

A vous de dire maintenant si nous avons bien rempli notre mandat.

Une longue acclamation salue l'orateur. Je vous remercie dit-il, le Comité de la Grève fixe la rentrée générale au travail pour le lundi 4 janvier à 8 heures et demie du matin. De vifs applaudissements accueillent cette décision et des cris nourris de vive Pierre Vermersch se font entendre.

Non, reprend le secrétaire du Syndicat, ne m'acclamez pas ; vous avez un moyen facile de me témoigner votre satisfaction : que pas un nom ne manque sur ma liste du Syndicat : voilà la plus belle et la seule récompense que j'ambitionne.

OVATION AU COMITE

Un groupe de grévistes s'avance vers la tribune ; ils sont porteurs de six bouquets de fleurs artificielles et viennent au nom de l'assemblée les remettre aux six délégués du Comité de la Grève et les embrassent au nom de tous les camarades.

Tous ces braves garçons sont émus jusqu'aux larmes ; c'est une scène touchante et inoubliable ; les bravos et les cris éclatent de toute part. C'est une joie débordante.

L'ORDRE DU JOUR

Le citoyen Daudrumez dit toute sa joie de voir les grévistes témoigner ainsi leur reconnaissance aux militants dévoués qui ont défendu avec ardeur leurs intérêts et qui sans cesse, dans les moments les plus difficiles ont prêché le calme et ont su par leur volonté ferme éviter bien des choses regrettables. Il voit dans cette ovation touchante un gage de prospérité, un signe de la force de la section syndicale du Pont-de-Nieppe.

Il propose ensuite l'ordre du jour suivant :

« Les grévistes avant de reprendre le travail, déclarent voler des félicitations :

» 1. Aux camarades du Comité de la Grève ;

» 2. Aux camarades d'Houplines et d'Armentières ; de Bailleul et de la Gorgue-Estaires, aux travailleurs du Nord et du Pas-de-Calais, aux mineurs ; qui les ont aidé, par leur effort de solidarité, à mener leur lutte à bonne fin ;

» 3. Au journal le *Réveil du Nord* qui dès le premier jour, au premier appel, et jusqu'au dernier jour a défendu leurs revendications. »

Cet ordre du jour est voté par acclamation au milieu du plus grand enthousiasme.

MANIFESTATION POPULAIRE

C'est alors la joie délirante ; toutes les mains se rencontrent et se serrent vigoureusement et affectueusement. Voilà la fin d'une trop longue lutte et de si cruelles misères. Les femmes et les jeunes filles manifestent bruyamment leur joie : le chant de l'*Internationale* termine cette réunion.

Un long cortège se forme sur le chemin ; les délégués avec les conférenciers prennent la tête ; les femmes suivent et puis les hommes ; musique en tête on parcourt le bourg aux acclamations de la population.

Nous avons revécu au Pont-de-Nieppe, cette heure d'émotion réconfortante, qui avait suivi aussi l'annonce de la fin de la grève d'Armentières, quand 15.000 ouvrières et ouvriers, reconduisaient à la gare notre ami Basly.

A Neuvilly

Les citoyens Daudrumez, maire d'Armentières ; Sohier, maire d'Houplines ; Fievet, maire de Caudry et le camarade Desmons se rendront à Neuvilly demain matin lundi.

Ils y arriveront à dix heures du matin, afin de pouvoir étudier avec les délégués du syndicat tous les éléments du conflit, et examiner le document envoyé par Mlle Cayez en le comparant aux fiches de travail qui sont entre les mains des ouvriers.

Lundi après-midi, à deux heures, grande réunion publique au salon Classe.

Nous voulons espérer que les efforts tentés pour la conciliation et un arbitrage équitable vont pouvoir aboutir.

Accident de tramway à La Madeleine

UN JEUNE HOMME BLESSE

Le tramway électrique 509, wattman Comble, a tamponné samedi vers une heure au [illegible] de M. Lacauche, marchand de beurre et d'épicerie, 332, rue de Lille, à Mouvaux.

Cette voiture, conduite par le jeune Maurice Prévost, 15 ans, était arrêtée au milieu de la voie. Le malheur de la guingouette du Moulin-Vert, sur la route de Lille à La-Madeleine. Le jeune homme était occupé à réparer le trait de son cheval lorsqu'arriva le car.

Le wattman, apercevant l'obstacle, fit sonner son timbre ; le véhicule restant en place, il fit usage du frein. Malheureusement le frein, pour une cause qu'on ignore, se montra rebelle, et le choc fatal se produisit, jetant les voyageurs du tramway les uns sur les autres.

La voiture, lourdement chargée d'épiceries, était renversée et le jeune conducteur jeté violemment à terre. On releva le jeune Prévost, qui poussait des cris de douleur et perdait le sang en abondance par des blessures à la tête, et on le conduisit à la pharmacie Lefebvre, 31, place, marchand de charbons, où on pansa ses blessures en attendant le médecin qu'on était allé chercher, car le blessé se plaignait de douleurs internes.

Les dégâts matériels sont assez importants : la voiture du marchand de beurre a été assez gravement endommagée, le tramway a eu deux glaces brisées à l'avant. Le cheval est indemne. La police de La Madeleine a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

Terrible accident à Saint-Omer

Un douloureux accident s'est produit dans le marais de Tilquel.

Un jeune homme de 18 ans, nommé Jules Debast, habitant avec ses parents rue de la Poissonnerie, 15, était occupé à patiner avec deux de ses camarades au lieu dit : la Petite Mer, lorsque, voulant traverser la rivière pour gagner la rive opposée, il disparut complètement sous la glace.

Aussitôt ce terrible malheur connu, on se rendit sur les lieux de l'accident et ce n'est qu'après deux heures de recherches qu'on parvint à retrouver le malheureux jeune homme. Il avait cessé de vivre.

Un jeune homme asphyxié à Auchel

Un jeune homme de 19 ans, étant au service de M. Finet-Cossart, à Auchel, dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, trouvant qu'il avait froid dans son lit, se leva et alluma un réchaud.

Mais, ayant l'imprudence de fermer les portes, il fut trouvé, le lendemain matin, asphyxié.

Scandale clérical à Oisy-le-Verger

Le parquet d'Arras s'est rendu, jeudi, à Oisy-le-Verger, pour y faire, sur place, une enquête au sujet d'une affaire particulièrement scabreuse, dont le héros est un héros un sieur Hanotel Paul, âgé de 28 ans, vicaire à Oisy.

Depuis quelque temps, les allures équivoques de cet ecclésiastique avaient inspiré des soupçons aux parents des enfants fréquentant l'église et les catéchismes : ces jours-ci, une fillette âgée d'une dizaine d'années rentrait en larmes chez ses parents, pressée de questions, elle ne tardait pas à raconter, sur les rapports du vicaire avec les enfants confiés à ses soins, une histoire tellement ignoble, qu'une plainte était immédiatement déposée par son père.

Une information était ouverte le jour même et le vicaire, arrêté quelque temps après, était écroué, vendredi matin, à la prison d'Arras.

Cinq enfants, dont quatre petites filles, ont fait sur les agissements de cet individu, les déclarations les plus graves.

L'enfant-squelette de Loos-en-Gohelle

Dans toute la région minière de notre département, on a beaucoup parlé de la mort de « l'enfant squelette », un bébé qui succombe dans sa cinquième année, ne pesant que sept kilogrammes.

Cet enfant avait été confié par l'Assistance publique du département de l'Oise à Rosine Pluquin, femme Vincent Andry, âgée de 37 ans, demeurant aux corons de la fosse n° 5 des mines de Béthune, sur Loos-en-Gohelle, et, un jour que passait l'inspecteur de cette institution, il constata que l'enfant était très malade et pouvait à peine se tenir sur ses jambes. M. l'inspecteur ordonna le transfert du bébé à l'hôpital de Lens, où il mourut peu après.

Une autopsie du petit cadavre a montré que le malheureux enfant était atteint d'un abcès au sein gauche et que cet abcès mettait sa vie en danger.

On croyait que, dans ces conditions, la gardienne nourricière ne serait pas accusée d'avoir manqué de soins, mais il paraît que l'enquête lui a été défavorable puisqu'on la poursuit.

La femme Vincent Andry a été traduite par devant le tribunal correctionnel de Béthune.

Le tribunal a prononcé une condamnation à cinq mois de prison contre la femme Andry.

Les trains pour l'élection sénatoriale

A l'occasion de l'élection sénatoriale qui aura lieu à Lille, le dimanche 10 janvier prochain, des mesures seront prises pour parer au mouvement qui se produira à cette date, tant dans la matinée, pour les arrivées à Lille, que dans l'après-midi et la soirée, pour les départs de Lille.

Il sera prévu, le dimanche soir, un train supplémentaire sur Valenciennes partant de Lille à 9 h. 15 soir ; ce train desservira toutes les stations intermédiaires jusqu'à Valenciennes, d'où les voyageurs pour les directions de Busigny pa. le Cateau, de Maubeuge et Hirson et de Bavai vers Salesches et Cambrai pourront continuer par des trains dont les heures sont indiquées ci-après :

Les voyageurs pour la direction d'Aulnoye-Hirson, amenés à Valenciennes par le train spécial quittant Lille à 9 h. 15 soir, continueront par le train 2.236 qui fera exceptionnellement arrêt 30 secondes à Berlaimont à 11 h. 40 soir.

Les voyageurs pour la direction d'Avesnes reprendront à Aulnoye un train spécial à 11 heures 33.

Les voyageurs pour au-delà de Somain vers Cambrai, qui repartiraient de Lille par le train 2.236, trouveront à Somain un train spécial.

Départ de Somain, à 10 h. 35 soir.

En outre, un train supplémentaire, en correspondance à Saint-Amand avec le train 1.523 venant de Lille et à Fresnes avec le train 13 de la Compagnie d'Anzin, sera mis en marche de St-Amand à Blanc-Misseron, départ 9 h. 30 soir.

Il est bien entendu, d'ailleurs, que les trains supplémentaires partant de Lille à 9 heures 15 soir et de Saint-Amand à 9 heures 30, ainsi qu'ceux en prolongement de Valenciennes vers Aulnoye-Hirson, vers le Cateau-Busigny, vers Maubeuge-Hirson et de Bavai vers Cambrai, ne seront mis en marche que si l'élection donne lieu à un 3e tour de scrutin.

De plus, pour faciliter l'aller et le retour des électeurs, les trains ci-après feront exceptionnellement arrêt, savoir :

Train 2002, à Coudekerque-Branche, 30 secondes, à 7 h. 23 ; train 2002, à Esquelbecq, 30 secondes, à 7 h. 42 ; à Arnèke, 30 secondes, à 7 h. 50 ; train 2029, à Arnèke, 30 secondes, à 10 h. 55 ; train 2029, à Esquelbecq, 30 secondes, à 11 h. 02.

Tombée dans un puits à Calais

Vendredi matin, vers huit heures, une jeune fille de 18 ans, demeurant chez ses parents, dans le faubourg des Barraques, puisait de l'eau d'un puits situé derrière la maison.

La margelle étant assez basse et entourée de glace, la jeune fille en glissant perdit l'équilibre et tomba dans le puits, la tête la première.

Aux cris qu'elle poussait, son frère accourut avec une échelle et descendit dans le puits, par bonheur assez peu profond ; quelques instants plus tard, il remontait, tenant entre ses bras sa sœur à qui le froid et le saisissement qu'elle avait éprouvé, avaient fait perdre le sentiment.

Des soins intelligents et énergiques la firent promptement revenir à elle ; elle en sera quitte pour un bain forcé.

Union des sapeurs-pompiers du nord de la France

L'*Union des corps de Sapeurs-Pompiers du Nord de la France* nous communique la note suivante :

Le Bureau de l'Union, réuni le mercredi 30 courant, à Lille, à l'effet de se prononcer sur le nouveau décret du 10 novembre dernier, relatif à l'organisation des corps de Sapeurs-Pompiers communaux, en approuve toutes les dispositions, sauf en ce qui concerne :

1° Les grades des officiers et sous-officiers de Sapeurs-Pompiers, similaires de droit à ceux de l'armée de réserve et de territoriale, ce qui fatalement amènera la désorganisation des cadres de certains corps ;

2° La question des drapeaux maintenus à certains corps de Sapeurs-Pompiers seulement, sans continuer à avoir droit aux honneurs militaires ; nous préférerions alors la suppression radicale pour tous ;

3° L'impossibilité pour les sous-lieutenants en sous ordre d'obtenir le grade de lieutenant après cinq années de service dans le grade inférieur, ainsi que le décret le prévoit déjà pour les sous-lieutenants chefs de corps ou les médecins aide-majors.

Le Président de l'Union.
Aug. TESTELIN.

Une fermière assassinée à Vaulx

Vendredi, on a trouvé, morte, dans l'écurie de sa ferme, Mme Tagentil, fermière à Vaulx.

Des traces de sang relevées sur les portes de la maison d'habitation et notamment dans la chambre de la victime ne permettent pas de douter qu'on se trouve en présence d'un crime.

Le cadavre portait de nombreuses meurtrissures et des traces de strangulation ; plusieurs côtes étaient enfoncées.

L'assassin a dû apporter à l'exécution de son crime une grande préméditation, car sur le lit de la fermière on a retrouvé un coffret bourré de billets de banque.

Le parquet de Saint Pol a ouvert une enquête qui ne laissera pas d'être assez difficile, étant donné le peu d'indices sur quoi elle puisse se baser.

Conr d'Assises du Nord

La chambre des mises en accusation vient de renvoyer devant les assises du Nord, pour y être jugé à la prochaine session, Gaston Voilleux, 31 ans, originaire de Veunand (Aisne), inculpé d'attentat à la pudeur, commis à Masnières, le 19 novembre 1903.

Propos d'un Socialiste

Le journal officiel du Comité Fédéral du Nord du P. O. F. a répondu à ce que j'ai dit il y a huit jours sur les alliances.

Sans être très fort en polémique de presse, je vois bien qu'il déplace la question quand il dit que j'ai reproché au P. O. F. de faire des alliances.

Ce que j'ai dit, c'est que le P. O. F. ne doit pas reprocher les alliances aux autres socialistes, puisqu'il se prépare à en contracter lui-même. J'ai cité, comme preuve, une nouvelle circulaire du Comité Fédéral préparant ces alliances, et le « Travailleur » n'a pas nié cette preuve. Bien mieux, il apporte lui-même une autre preuve des alliances que se permet le P. O. F., car il dit :

Pour ce qui concerne les élections, le dernier Congrès international a adopté une résolution, résolution qui, ayant été reprise par notre Congrès national de Reims, fixe les conditions dans lesquelles nos sections peuvent aller à la lutte.

Cette résolution, la voici :

Le Congrès rappelle que la lutte de classe interdit toute espèce d'alliance avec une fraction quelconque de la classe capitaliste.

Etant admis même que des circonstances exceptionnelles rendent nécessaires, par endroits, des coalitions (bien entendu sans confusion de programme ni de tactique) ces coalitions que le Parti doit s'attacher à réduire à leur minimum jusqu'à complète élimination, ne sauraient être tolérées qu'autant que leur nécessité aura été reconnue par l'organisation régionale ou nationale dont relèvent les groupes engagés.

Et le « Travailleur » ajoute que c'est en vertu de cette résolution du Congrès de Reims que la Fédération du Nord a demandé des renseignements aux sections pour que le Comité Fédéral prenne des décisions.

Mais c'est très bien, cela ; et nous ne pouvons qu'approuver.

Mais qu'est-ce que cela veut dire?

Cela veut dire qu'avec l'approbation du Comité Fédéral les sections du P. O. F. pourront, sans confusion de programme ni de tactique, faire des coalitions avec une fraction de la bourgeoisie contre la réaction.

C'est bien clair, et il faut les approuver..

Mais pourquoi ce qui est permis au P. O. F. serait-il interdit aux socialistes indépendants. Je le demande.

Ceux-ci aussi sont bien libres de faire les mêmes coalitions contre la réaction, « là où la nécessité en aura été reconnue par leur organisation », comme dit le Congrès de Reims.

Le « Travailleur » n'avait donc pas le droit de parler l'autre jour comme il l'a fait à propos d'une proposition d'alliance aux élections municipales de Lille entre les indépendants et les radicaux.

Car il ne peut pas dire aux ouvriers socialistes indépendants « qu'ils oublient leur intérêt de classe » dans une coalition, s'il ne dit pas la même chose aux camarades du P. O. F. qui font une coalition dans une autre commune.

Cela, il ne le dit pas ; cela, il ne le reproche pas aux sections de P. O. F.

Mais quand ce sont d'autres socialistes qui font la même chose que le P. O. F., il les injurie et dit qu'ils ne sont pas socialistes.

Toujours le : « Fais ce que je dis, ne fais pas ce que je fais. »

Nous disons, nous, que ce qui est permis aux uns est permis aux autres ; et nous disons que nos camarades du P. O. F. ont tort de ne pas le comprendre, et que ce qu'ils font n'est pas juste.

Un ancien du P. O. F.

Revue de l'Année 1903

Nous continuons ci-dessous la Revue des principaux évènements survenus en France et à l'Etranger au cours de l'année 1903, dont nous avons rappelé le premier trimestre dans notre précédent numéro :

En France et à l'Etranger

AVRIL

1. — Grève des ouvriers du port de Marseille. — Sanglants combats dans le Sud-Oranais.
3. — L'empereur Guillaume II rend visite au roi de Danemarck à Copenhague.
4. — A Marseille, suicide de M. Bret, ancien préfet de l'Orne.
5. — M. Deville est élu député de la Seine en remplacement de M. Cloutier, décédé. M. Fould, qui avait été invalidé, est réélu député d'Argelès.
6. — A la Chambre, M. Chenavaz, député de l'Isère, pose une question sur le million des Chartreux.
7. — La Chambre, après avoir invalidé M. Syveton, vote l'ordre du jour Chapuis affirmant sa résolution de ne pas voir l'affaire Dreyfus sortir du domaine judiciaire.
9. — Exécution à St-Mihiel de Leclerc, l'assassin des Paroches.
11. — Démission de M. Paul Revoil, gouverneur de l'Algérie.
13. — M. Loubet préside à Marseille le concours fédéral de gymnastique. Il s'embarque le lendemain pour l'Algérie.
15. — M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, arrive à Rome.
15. — M. Loubet débarque à Alger.
18. — A Marseille, l'Alhambra est détruit par un incendie.
— M. Chaumié préside à Rome, en présence des souverains italiens, le centenaire de la Villa Médicis.
19. — M. Gavin est élu député de la Corse, en remplacement de M. Giacobbi, nommé sénateur.
22. — A Bastia, le chef d'orchestre Trubert assassine sa maîtresse, Mlle Eugénie Gauvenet.
26. — M. Decrais, ancien ministre du cabinet Waldeck-Rousseau, est élu sénateur de la Gironde, en remplacement de M. Raynal, décédé.
27. — Arrivée de M. Loubet à Tunis et du roi Edouard VII d'Angleterre à Rome.
— A Buffalo (Etats-Unis), une collision de trains fait 36 victimes, dont onze tués.
30. — M. Loubet, de retour de Tunisie, est salué à Marseille par l'escadre américaine.
— A Salonique, les insurgés macédoniens font sauter à la dynamite la Banque Ottomane et le vapeur français « Guadalquivir ».

MAI

1. — Arrivée à Paris du roi d'Angleterre.
2. — Revue de Vincennes en l'honneur du roi d'Angleterre.
— Visite de Guillaume II à Rome.
4. — Le roi Edouard VII s'embarque à Cherbourg pour rentrer en Angleterre.
5. — M. Jonnart, député, est nommé gouverneur de l'Algérie en remplacement de M. Revoil.
9. — A Paris, une demi-mondaine, surnommée Berthe de Brienne, est assassinée rue Chaptrin.
10. — M. Mocet est élu député du Pas-de-Calais, en remplacement de M. Truy, invalidé.
12. — Violente manifestation dans l'église d'Auberviliers, organisée par l'ex-abbé Charbonnel.
— Mort tragique de M. Pinault, conseiller municipal de Paris.
13. — Martin, auteur de l'assassinat de la rue Chalgrin, est arrêté en Angleterre.
14. — M. Jonnart prend officiellement possession du gouvernement de l'Algérie.
15. — M. Pelletan, ministre de la marine, est reçu à Brest au chant de l'« Internationale ».
16. — La cour d'assises de l'Aisne condamne à mort le commis des contributions Loizemant.
20. — A la Chambre, série d'interpellations sur la politique générale du gouvernement, vote de confiance.
24. — M. Signard est élu sénateur de la Haute-Saône, en remplacement de M. Bontemps, décédé, M. Révéillé député du Doubs, en remplacement de M. Boone, élu sénateur.
— Première et unique étape de la course d'automobiles Paris-Madrid. A la suite de plusieurs accidents mortels, le ministre de l'intérieur interdit la continuation de la course.
25. — A Arras, un incendie se déclare à la citadelle pendant un bal de noces. On compte 3 morts et 27 blessés.
27. — Collision de steamers près d'Anvers : 20 noyés.
28. — Violents incidents à la Chambre à propos de la lettre Pauwyre et d'une affaire de cercle.
— Mort à Thenelles (Aisne) de Marguerite Boyenval, qui venait de se réveiller après vingt ans de sommeil.
30. — Très violentes manifestations anticléricales à Paris.
— M. Jonnart et son escorte sont attaqués, près de Figuig, par des tribus marocaines.

JUIN

1. — A Topeka (Etats-Unis), 200 personnes périssent dans une inondation.
2. — Nouveau cyclone aux Etats-Unis : 500 victimes.
— Incendie du Mont-de-Piété de Naples ; deux morts, onze millions de dégâts.
3 — Naufrage d'un vapeur sur les côtes Chiliennes : 63 noyés.
5. — Mort subite du vice-amiral de Courtilhe, commandant en chef de l'escadre du Nord.
7. — MM. Isoard et Rigal sont élus députés dans les Basses-Alpes et le Cantal, en remplacement de MM. Desfargues, élu sénateur et Bastid, décédé. M. Claudinon, qui avait été invalidé, est réélu député de la Loire.
— Catastrophe du « Liban », à Marseille : 123 morts, dont un Grenoblois, M. Durand.
— « Quo Vadis », de l'écuré Raimond Blanc, gagne le grand prix de Paris.
8. — Bombardement de Figuig par le général O'Connor.
11. — Le roi Alexandre Ier et la reine Draga de Serbie sont assassinés à Belgrade, ainsi que huit autres personnages de la cour.
12. — Le Sénat vote en deuxième lecture la loi militaire.
14. — Bagarres à Nantes à l'occasion des processions : plusieurs blessés.
15. — La Chambre termine la discussion de la loi sur l'assistance des vieillards.
— Le prince Pierre Karageorgewitch est élu roi de Serbie.
16. — M. Rouvier dépose à la Chambre son projet d'impôt sur le revenu.
19. — A la Chambre, interpellation Renault-Morlière sur divers incidents militaires : vote de confiance.
20. — Mort du cardinal Vaughan, archevêque de Westminster.
21 — M. Orry est élu député de la Loire, en remplacement de M. Dorvian, décédé. M